



Paris le 11 mai 2006 - n°97/D130

Compte rendu de la 6ème réunion du Groupe de travail Cnis
« Niveaux de vie et inégalités sociales » le 3 avril 2006

Présents

Luc BEHAGHEL	LEA-INRA PARIS JOURDAN
Jacques BOURNAY	INSEE DESE MK2
Jean-Paul CAILLE	DEP MIN EDUCATION ENSGT SUP RECHERCHE
Michel CASTELLAN	INSEE DDAR
Pascal CHEVALIER	INSEE DSDS
Maxime CHODORGE	UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Pierre CONCIALDI	RAI
Agnès de FLEURIEU	OBS NATIONAL PAUVRETE ET EXCLUSION
Guillaume DESTRE	CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Jacky FAYOLLE	IRES
Marc FLEURBAEY	CERSES
Jacques FREYSSINET	CEE
Didier GELOT	OBS NAL PAUVRETE EXCLUSION SOCIALE
Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT	UNIOPSS
Gilles DE LA GORCE	DGAS
Maryse MARPSAT	INSEE DSDS
Françoise MAUREL	INSEE DSDS
Georges MENAHEM	IRDES
Marco MIRA D'ERCOLE	OCDE
Jean-Luc OUTIN	MATISSE
Hélène PARIS	CNAF
Hugues PICARD	INSEE IG
Julien POUGET	INSEE DSDS
Nicolas PROKOVAS	CGT ANPE
Nicole ROTH	DREES
Marie RUAULT	ANPE
Carla SAGLIETTI	CNIS
Paul SANTELMANN	AFFA
Bernard SUJOBERT	INSEE DDAR

Excusés

Jean-Philippe DAMAIS	Université Paris 13
Benoît ROBIN	CGT FO

Pascal Chevalier présente la note introductive sur le thème des trajectoires.

Marie Ruault du département études, évaluations et statistiques de l'ANPE présente le fichier historique des demandeurs d'emploi. Ce fichier est un empilement de données mensuelles concernant le demandeur d'emploi et sa demande, permettant un suivi longitudinal des périodes de chômage, mais qui ignore ce qui se passe pour un individu entre deux périodes de chômage. L'origine du fichier historique statistique est un fichier opérationnel de l'Agence avec les limites afférentes. Le fichier enregistre tous les événements durant la ou les périodes de chômage enregistrés sur une période de dix ans. Ceci concerne environ 23 millions d'individus inscrits au moins une fois et 72 millions de demandes. Le fichier est découpé en différentes tables ou segments. Il contient de nombreuses informations concernant les caractéristiques du demandeur d'emploi (âge, sexe, situation matrimoniale, nombre d'enfants, nationalité, indemnité, etc.) Sont saisies également les caractéristiques de la demande d'emploi (catégorie et motif d'inscription, type d'emploi recherché, qualification, etc.). Enfin sont enregistrés les événements liés à sa période de chômage et à l'activité de l'Agence comme par exemple l'exercice d'activités réduites et les prestations et entretiens réalisés. Parmi les limites d'un tel fichier opérationnel figure notamment le fait que les informations recueillies sont d'origine opérationnelles. Certains éléments sont ainsi mal saisis ou pas renseignés lors de l'entretien, par exemple 30% des motifs d'inscriptions ne sont pas connus (classés en « autres ») ; de même pour un tiers des motifs de sortie non renseignés, et donc classés dans ce qu'on appelle les absences au contrôle. Le numéro d'identifiant, enfin, est celui de l'ASSEDIC : si une personne change d'ASSEDIC elle est considérée comme un nouveau demandeur d'emploi. Ceci conduit à environ une perte de 5 à 6% d'individus, pour lesquels l'information est tronquée.

Le fichier permet de fournir des indicateurs à la demande pour l'Agence et un certain nombre d'institutions (en particulier le Ministère du travail). En outre, une série d'indicateurs trimestriels (environ trente) sont produits et sont sans doute utiles pour le groupe de travail. Ils sont répartis en cinq groupes : ceux relatifs au chômage de longue durée ou de très longue durée avec des concepts plus ou moins élargis, par exemple le nombre de demandeurs d'emploi qui ont connu douze mois de chômage dans les dix-huit derniers mois, ceux sur l'écoulement trimestriel, ceux sur la récurrence et des indicateurs de référence de type demande d'emploi en fin de mois sans activité réduite sur le dernier mois du trimestre.

Au-delà de la production d'indicateurs, le fichier historique permet la réalisation de nombreuses études faites sur des cohortes de demandeurs d'emploi. Mme Ruault rappelle en particulier une [étude](#)¹ de B.Crépon, M.Gurgand et M.Dejemeppe qui peut être vue comme une étude sur les inégalités de retour à l'emploi en analysant l'effet de prestations sur le taux de sortie, la vitesse de sortie et la récurrence.

Pour l'avenir on pourra disposer du montant journalier d'indemnisation perçu par les demandeurs d'emploi ; ceci permettra de reconstituer des salaires antérieurs. De plus, un projet d'appariement de ce fichier avec les DADS est en cours avec en particulier la Dares, l'Insee et des chercheurs.

Jacques Freyssinet demande s'il est possible de diffuser au groupe la liste des indicateurs disponibles.

Georges Menahem souligne que certaines déclarations des demandeurs lors de l'entretien peuvent souffrir de défauts de mémoire ou du désir de donner à l'agent de l'ANPE qui mène l'entretien une certaine image. Existe-t-il des enquêtes ou des tests de recoupement pour corriger ces défauts ? Par ailleurs existe-t-il des données sur les événements familiaux pouvant avoir une incidence sur les trajectoires d'emploi ? Enfin existe-t-il des indicateurs sur les inégalités de prestations reçues ?

Didier Gélot s'interroge sur la possibilité de distinguer les reprises d'emploi en emploi aidé.

Nicole Roth demande s'il existe des études de disparités régionales menées à partir de ce fichier.

Marie Ruault indique qu'il n'y a pas de recoupements tentés pour vérifier les déclarations, mais que les personnes ont peu d'intérêt à falsifier les informations fournies qui sont de plus très

¹ Un bilan de l'accompagnement des chômeurs

Bruno Crépon, Muriel Dejemeppe, Marc Gurgand (septembre 2005). Connaissance de l'Emploi – CEE.
http://www.cee-recherche.fr/fr/publicationspdf/c_emploi_20.pdf

administratives. Les événements familiaux ne sont pas enregistrés en tant que tels mais si un demandeur d'emploi a plusieurs épisodes de chômage, on peut rapprocher les situations matrimoniales d'une fois à l'autre, mais ce n'est pas l'objet de ce fichier. Il n'y a pas d'indicateurs d'inégalités construits en tant que tels. Certains appariements sont faits, en particulier, pour les contrats aidés, avec les fichiers du Cnasea donnant une information sur les CIE et les CAE ; pour les autres cas, on est limité aux déclarations des demandeurs. Enfin de nombreuses études commencent à aborder les aspects locaux, citons notamment celle faite par Duguet, Boujard et L'horty pour le rapport du Cerc sur les aides au retour à l'emploi.

Julien Pouget présente le fichier des déclarations annuelles de données sociales (DADS), remplies annuellement par les entreprises à destination de la DGI et de la CNAV. L'Insee récupère ces fichiers et les retraites pour une exploitation annuelle portant sur les salaires et pour empiler les données afin de constituer un panel. L'unité de base est le poste, l'emploi lui-même et non le salarié ; mais au niveau du panel on retient l'individu : quelqu'un qui passe sur deux postes dans une entreprise sera consolidé en une seule ligne dans le fichier ; s'il change d'entreprise, il apparaîtra deux fois dans le fichier la même année.

Un des avantages est la profondeur historique depuis 1967 pour quelques variables et depuis 1976 pour l'ensemble des variables (sauf les heures depuis 1993 seulement). Ceci donne des carrières salariales longues pour les personnes ayant débuté dans les années mille neuf cent soixante. On rassemble jusqu'à l'ensemble des salariés nés en octobre d'une année paire, soit un fichier au 1/25^{ème}. Depuis 2002, le fichier est au 1/12^{ème}, avec une information collectée tous les ans. Le champ concerne les salariés du privé, du semi-public et des deux fonctions publiques (collectivités territoriales et hôpitaux). Depuis 2002 sont compris dans le panel les chômeurs indemnisés (référéncés par le siret de leur assedic), mais ceci a été peu exploré jusqu'à présent. On dispose de la Csp, du nombre d'heures de travail, des caractéristiques de l'entreprise (taille, secteur d'activité). La dimension panel permet d'avoir le sexe, l'âge et l'ancienneté (ancienneté dans l'entreprise et ancienneté dans la vie active). Depuis 1998, l'Insee a obtenu l'autorisation de rapprocher les DADS de l'échantillon démographique permanent pour récupérer le diplôme, la date des mariages et des maternités. Les DADS donnent lieu chaque année à des indicateurs sur les salaires par emploi et sur les inégalités salariales. Mais ce n'est pas la dimension panel qui est utilisée. La grandeur mise en avant est le salaire par poste de travail annualisé (équivalent à un taux de salaire horaire). Une analyse approfondie en termes de salaires perçus, fonction du taux de salaires, du temps de travail et de la durée d'emploi, est actuellement en cours.

Le panel proprement dit a donné lieu davantage à des études académiques qu'à la production d'indicateurs réguliers. Ces études ont porté sur les transitions, la mobilité salariale, par exemple par Kramarz et Fougères. D'autres indicateurs qui pourraient être établis concernent les inégalités sur l'ensemble du cycle de vie en carrière salariale (voir Kramarz ou Koubi).

Dès lors qu'on passe à une approche en termes de salaires perçus, on souhaite disposer de fichier concernant l'ensemble des salariés. L'Insee vient d'obtenir l'autorisation d'étendre ce panel aux salariés de la fonction publique d'Etat en utilisant le fichier de paie de la FPE. Un autre point à l'étude est l'extension aux non-salariés de la mesure des revenus d'activité, mais il faut avoir recours à des fichiers différents comme ceux de la MSA. Pour la fonction publique d'Etat, on devrait avoir des éléments dès l'an prochain, pour les non salariés l'horizon est de trois ou quatre ans. Enfin il faut rappeler le rapprochement avec les fichiers de l'ANPE évoqué ci-dessus.

L'Inserm a demandé à pouvoir rapprocher ses fichiers sur les causes de mortalité du panel des DADS pour étudier les inégalités de mortalité en liaison avec la carrière professionnelle.

Bernard Sujobert souhaite des précisions sur la variable PCS dans les DADS (comme dans le fichier historique de l'Anpe) ainsi que sur les exploitations locales. Enfin que connaît-on des données hors salaires (exemple des stocks-options) ; comment peut-on décrire les éléments hors salaires ?

Pierre Concialdi s'interroge sur le fait qu'on n'ait pas regardé plus tôt dans les publications habituelles la dimension du revenu des salariés et non du salaire des postes. Enfin il souhaiterait savoir si des filtres sont effectivement mis en œuvre dans le haut et le bas de la distribution : c'est important pour la connaissance des inégalités.

Nicole Roth indique que dans la note introductive ne figurent pas certains panels gérés par la Drees comme l'échantillon inter-régime de cotisants ou l'échantillon inter régime d'allocataires de minima

sociaux. Compte-tenu de ce qui vient d'être dit sur les extensions en cours du panel DADS, elle s'interroge sur la cohérence de ce développement avec celui mené sur l'échantillon inter-régime de cotisants où sont également collectées des données en panel sur les revenus salariaux et non salariaux. Il faudrait s'interroger sur l'orientation des deux instruments.

Julien Pouget répond en ce qui concerne la PCS : il s'agit de la PCS à deux chiffres mais un travail complémentaire est réalisé pour le panel au 1/12^{ème} afin d'améliorer la cohérence des fichiers. En ce qui concerne l'aspect régional et local, à partir du moment où les Dads sont exhaustives et même avec l'échantillon au douzième, les directions régionales de l'Insee, certains chercheurs aussi, développent des travaux locaux.

En ce qui concerne les compléments de rémunérations, les DADS intègrent depuis 2002 les montants débloqués au titre de l'intéressement et de la participation.

Jusqu'ici, ce qui était mis en avant dans les publications au niveau national ou international était davantage l'approche entreprise (salaire du poste de travail) et non ménage (revenu perçu). Le fait de ne pas couvrir avec les DADS certains salariés (fonction publique d'Etat) conduisait à privilégier d'autres sources, comme l'enquête revenus fiscaux. Avec la meilleure couverture on va développer ce thème du salaire perçu.

En ce qui concerne les filtres, il en existe par champ, mais pas sur les niveaux de salaires. Certains indicateurs d'inégalité sont peu sensibles au filtrage, par exemple l'écart interdécile.

L'échantillon interrégime des cotisants est une source intéressante, il faudra envisager des rapprochements mais il s'agit de projets à horizon plus lointain.

Paul Santelmann s'interroge sur la possibilité de repérer les pluriactivités dans le fichier des DADS. La réponse de Julien Pouget est positive, à partir du moment où il s'agit de pluriactivité salariée.

En matière d'accès aux données, Julien Pouget précise qu'un des problèmes est la confidentialité avec une contrainte importante qui est l'égal accès des chercheurs aux données.

Jacques Bournay souhaiterait avoir des précisions sur ce qu'on a dans le fichier concernant les avantages en nature. Julien Pouget indique que les DADS sont censées les recenser, mais que ce relevé est sans doute assez incomplet. Des tentatives ont été faites de comparaison avec les résultats dans l'enquête structure des salaires, mais elles concernent les entreprises de plus de 10 salariés.

Nicole Roth présente rapidement le panel des allocataires de minima sociaux d'âge actif (RMI, ASS, API, AAH). Il s'agit d'un échantillon de personnes dont on collecte les données au 31 décembre de chaque année, auprès des organismes gestionnaires, à partir de leur numéro d'identification NIR. On ne dispose pas des données sur les motifs de sortie (emploi, remise en couple, etc.). On a des indicateurs d'ancienneté dans les dispositifs et aussi les passages entre minima sociaux. Nicole Roth fera parvenir un document synthétique sur les deux panels mentionnés. Les données peuvent être mises à disposition des chercheurs sur la base de conventions.

Jean-Paul Caille présente ensuite les panels de la DEP au ministère en charge de l'éducation nationale. Ces panels existent depuis une trentaine d'années. Ils permettent de suivre des trajectoires de scolarité d'élèves. 6 panels ont déjà été mis en place, dont 4 concernent des collégiens ; le premier a été mis en place en 1973, les suivants en 1980, 1989 et 1995. Ce dernier est toujours en période d'observation. Deux panels ont porté sur des écoliers : en 1978 et 1997. Le dernier est toujours observé car il sera prolongé sur toute la durée de la scolarité dans le secondaire. Ces panels ont des traits communs. Ce sont des cohortes d'élèves entrés en début de cycle (cours préparatoire ou sixième) ; les élèves sont suivis et il n'y a pas d'ajout. L'enquête couvre la totalité de la formation, y compris des scolarités se faisant dans des établissements qui ne sont pas sous tutelle du ministère. La situation des jeunes est actualisée au début de chaque année scolaire ; ceci se fait surtout par croisement de fichiers, puisque depuis 1994 le ministère de l'éducation dispose d'une base de données individuelles et nominatives dans chaque établissement. La situation scolaire des élèves est actualisée à partir des remontées de ces fichiers. Deux modes de sondage ont été utilisés ; d'abord des sondages aléatoires simples à partir des dates de naissance (pour les élèves du secondaire) ; pour les panels d'élèves du primaire on a utilisé des sondages à deux voire trois degrés (établissement, classe, date de naissance). La taille des panels a évolué : pour étudier les scolarités primaires assez peu diversifiées, il faut des échantillons de taille plus modeste. Le panel 1997

comprend 9000 élèves, le panel 1995 comprend 17830 et c'est un peu juste. Le prochain panel devrait être de 35 à 40000 élèves. Les taux d'attrition sont assez faibles. Sur le panel de 1995, on a actuellement une attrition de 11 %.

Avant le panel de 1989, il s'agissait d'instruments de suivi administratif. Les familles ne faisaient pas l'objet d'interrogation voire n'étaient pas avisées. Depuis, on a cherché à élargir l'information. Une enquête est faite systématiquement auprès des parents afin de préciser l'environnement familial du jeune et pour collecter des informations sur la manière dont la famille se positionne vis à vis de la scolarité (implication, attentes, etc.). Réalisées pour les panels de 1989, 1995 et 1997, ces enquêtes sont postales et téléphoniques en cas de non-réponse à l'enquête postale.

Les élèves eux-mêmes sont interrogés sur des thèmes particuliers. Ainsi, les jeunes faisant partie du panel 1995 ont été interrogés sept ans après leur entrée en sixième sur la manière dont ils avaient vécu le déroulement de leur scolarité secondaire, sur leurs projets professionnels ou universitaires et pour mesurer leur image de soi.

Le troisième développement a été de poursuivre l'observation au-delà de la formation initiale. Les panels 1973 et 1978 ne portaient que sur un cycle. Depuis 1989, le suivi se fait dans l'enseignement supérieur ; le panel 1995 donne aussi lieu à un suivi dans les premières années de la vie active au travers de l'enquête Entrée dans la vie active (EVA) réalisée par l'INSEE. Elle vise à mieux connaître les conditions dans lesquelles les élèves du panel entrent dans la vie active en recueillant des informations sur la manière dont ils s'insèrent sur le marché du travail, leurs conditions de logement, leurs pratiques culturelles, la santé, etc.

Dernier développement, la diversification des partenaires pour obtenir une information plus riche. L'enquête du panel 1995 sur les représentations des jeunes sept ans après l'entrée en sixième a été faite en collaboration avec le Lasmas (voir <http://www.education.gouv.fr/stateval/revue/revue72/resuef72.htm>). Le panel 1997 fait l'objet d'une collaboration avec le ministère de la culture qui interroge tous les deux ans les jeunes faisant partie de l'échantillon sur leurs pratiques culturelles.

Comment mobiliser ces sources dans l'analyse des inégalités sociales ? Il y a plusieurs directions à rappeler. D'abord, la mesure du niveau de formation initiale ; on dispose de trois types de données : la trajectoire scolaire précise, les résultats aux examens et enfin le niveau d'acquis cognitif mesuré au travers d'évaluations standardisées. Mais l'information reste insuffisante sur ce point ; on dispose des remontées des évaluations nationales CE2 et sixième mais seul le panel 1997 comporte une évaluation particulière à l'entrée en cours préparatoire.

Du côté des inégalités de conditions de vie des enfants, on dispose de la PCS du père et de la mère qui, grâce à l'enquête Famille, ont pu être chiffrées à partir d'informations très proches de celles du recensement. Trois autres aspects jouent beaucoup sur la réussite scolaire : le capital scolaire des parents, la composition de la famille (taille et structure parentale), le niveau scolaire des frères et sœurs. Les informations sur les conditions de vie souffrent de certaines limites : en particulier, les revenus des familles et les conditions de logement sont mal connus. Par ailleurs, la plupart des informations dont on ne dispose ne font pas l'objet d'une collecte répétée dans le temps. Il faudrait pouvoir actualiser les données issues de l'enquête Famille. Manquent aussi des informations utiles en matière de transmission intergénérationnelle, notamment le niveau de formation et la PCS des grands-parents.

Depuis le panel 1995, une attention toute particulière est accordée aux informations relatives à l'immigration. Les panels d'élèves sont aujourd'hui les seules sources statistiques qui permettent d'identifier les enfants d'immigrés au sens précis du terme : les enfants dont les parents sont nés étrangers à l'étranger. Outre la nationalité et le pays de naissance de l'élève et de ses deux parents, on dispose d'informations concernant l'année d'arrivée en France des parents, leur langue maternelle, ou la langue utilisée dans les relations avec les parents.

L'importance des représentations doit être soulignée. Les trajectoires scolaires sont très dépendantes des représentations qu'en ont les parents et l'enfant. Il faut citer également les processus d'auto sélection très prégnants dans les choix d'orientation et l'effet des redoublements (auto sélection par l'enfant et orientation plus sévère par le milieu enseignant).

Le processus d'enseignement étant très cumulatif, l'intérêt des panels est de pouvoir pondérer le poids des étapes antérieures sur la suite de la trajectoire. Voir par exemple les résultats de l'étude de [Nauze-Fichet et Davailon](#) sur les trajectoires scolaires des enfants « pauvres ».

Les panels d'élèves ont surtout été mobilisés pour étudier l'effet des politiques éducatives, voir par exemple Piketty (impact de la taille des classes), ou Kramarz et alii, (impact des ZEP, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es380a.pdf), Davezies (impact de la composition sociale des classes dans l'enseignement élémentaire, <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/revue72/article10.pdf>). Les effets du redoublement et de la scolarisation à deux ans ont aussi été étudiés (<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/revue60/article1.pdf>).

Un document de synthèse présentant les panels scolaires sera diffusé ultérieurement.

Bernard Sujobert s'interroge sur l'impact du type d'établissement fréquenté par l'élève sur, par exemple, la ségrégation scolaire. Jacques Bournay demande si les panels couvrent l'enseignement public seul ou l'enseignement public et privé.

Georges Menahem souhaite connaître le rôle du passage en crèche ou celui des assistantes maternelles pour compenser l'impact de la langue maternelle des parents. Par ailleurs l'insécurité administrative des parents (les enfants des sans papiers vont aussi à l'école) est-elle prise en compte ?

En réponse, Jean-Paul Caille précise que les établissements sont bien identifiés. On peut donc repérer certaines de leurs caractéristiques. Par exemple l'étude de Laurent Davezies sur l'effet des groupes de pairs tient compte de la composition sociale de l'établissement.

Les panels couvrent par ailleurs les établissements publics et les établissements privés.

Dans le panel 1997, la scolarisation en maternelle ainsi que les modes de garde ont été reconstitués. Il semble que les enfants immigrés profitent un peu plus que les autres de la scolarité à deux ans, mais, de toutes façons, l'avantage qu'apporterait la scolarité précoce est faible et s'estompe rapidement. La taille des panels ne permet pas d'analyser l'effet sans papiers.

Après cette première étape de présentation des sources, Jacques Freyssinet revient à la discussion des thèmes : la nature et l'importance des transitions à court terme, l'analyse des trajectoires et enfin l'analyse intergénérationnelle

Marie-Thérèse Joint-Lambert a l'impression qu'il y a beaucoup de projets et de sources en construction. On a aussi des sources peu exploitées : si les enquêtes du Cereq sont beaucoup exploitées, les enquêtes FQP le sont moins. Quelles sont alors les priorités du groupe ? Faut-il appuyer des projets de long terme comme Elfe ou l'EDP ? Faut-il suggérer des travaux sur sources déjà disponibles ? Mais quelles sont les questions que l'on se pose ? Quel lien par exemple entre les indicateurs d'inégalité monétaire et ce qu'on peut tirer des études longitudinales ? Peut-on dire qu'il y a eu aggravation des inégalités ou déplacement de celles-ci ?

Agnès de Fleurieu précise qu'à l'observatoire de la Pauvreté la question est souvent posée des moyens de mieux rendre compte des trajectoires des personnes : qui entre en situation de pauvreté, qui en sort ou bien est-ce toujours les mêmes qui y restent.

Gilles de la Gorce considère que deux approches doivent être privilégiées : l'approche en termes de transition (qui concerne la pauvreté et l'exclusion principalement), et la reproduction des inégalités, approche complètement différente. Ce qui se passe à l'école est le vecteur principal de reproduction des inégalités.

Pierre Concialdi est un peu surpris de ne pas trouver dans la note introductive des propositions de questions, au-delà de la présentation des outils. Il ressort de manière évidente que pour analyser les inégalités l'information cruciale est la PCS qui de plus peut-être un lien entre les enquêtes. Il faut enfin rappeler les limites des panels qui suivent des populations stables. Comment faire pour les populations fragiles ? Il souligne également le fait qu'il n'ait pas été évoqué dans la note la transmission du capital matériel et son rôle dans la reproduction des inégalités. Des informations existent sur les transmissions à titre gratuit ou à titre onéreux. Cette question devrait être mentionnée.

Marc Fleurbaey évoque trois types d'utilisation des données longitudinales : l'analyse des causes des inégalités (production et reproduction), ensuite une vision sur les inégalités au cours du cycle de vie, voire au-delà inégalités entre dynasties, enfin troisième usage l'étude du risque de la précarité : les données longitudinales permettent de reconstituer les probabilités subies dans le passé, mais il y a des risques tenant compte des situations futures qui ne seront pas la reconduction des situations passées.

Georges Menahem fait trois remarques : dans la question de la reproduction intergénérationnelle il manque des informations sur les déterminants initiaux (par exemple la sécurité affective, le réseau social initial et la constellation des proches). Seconde question : qu'est-ce qui permet de sortir de ces déterminants initiaux ? Enfin il est important d'avoir une vision de la sécurité que l'on accumule au cours des trajectoires (revenus, diplôme, situation administrative).

Bernard Sujobert rappelle que lorsque les projets associés à l'EDP++ ont été présentés des réserves ont été exprimées quant à la sécurité des informations recueillies et quant à l'équilibre entre les moyens à consacrer à ces instruments et d'autres enquêtes plus ponctuelles. Il faudrait faire le point sur la manière dont ces réserves ont pu être levées.

Michel Castellan se pose la même question que Marie-Thérèse Joint-Lambert : à quelle question veut-on répondre. Sur le thème des trajectoires il se serait attendu à ce que l'on cherche à répondre à des questions telles que : quels sont les faits, les événements qui traduisent des difficultés dans les trajectoires des gens (la récurrence du chômage ou du surendettement, la perte de logement, l'expulsion, etc.). Le Cnis avait préconisé une enquête, qui a été testée, sur le suivi des personnes menacées d'expulsion. Il se serait attendu à ce que l'on discute moins des indicateurs de trajectoires que des indicateurs rendant compte des tensions qui se passent dans notre société.

Jacques Freyssinet rappelle que c'est au groupe de fournir les problématiques. Il souhaite que les membres s'expriment sur ce point, en diffusant à chacun leurs propres propositions.